

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 18 décembre 2018)

L'attentat de Strasbourg a été évoqué par des interventions du **Maire** et de **Georges Projean**, ainsi que par une minute de silence observée par l'assemblée.

Le Conseil s'est ensuite déroulé dans une ambiance assez détendue.

Un thème important a traversé les débats sur plusieurs délibérations : la question de l'information des habitants et du débat public sur les projets de la municipalité.

L'information et le débat public sur les projets municipaux :

Cette question a été principalement débattue à l'occasion de deux délibérations.

- Les projets dans la zone des bords de Loire :

En juin dernier, le Maire avait annoncé qu'il souhaitait qu'un projet soit élaboré pour ce territoire, avec une 'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage' (AMO) technique par le CAUE, et le Conseil de Développement Lucéen (CDL) comme organisateur du débat citoyen (AMO participative).

La délibération présentée avait pour but de signer une convention avec le CAUE ('*Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement*' 44, subventionné par le Conseil départemental) de conseil technique pour élaborer un projet d'aménagement sur cette zone entre Loire et voie ferrée.

Henri Samoyeau (pour les deux groupes d'opposition) a émis des doutes sur les propositions déjà émises par le CAUE (village touristique de Bellevue avec parking à l'entrée et voie de contournement, base de loisirs nautiques à la Sablière, fermeture de la passerelle de l'île Clémentine, alors qu'on accepte le cyclo-cross, salle de congrès au manoir de Bellevue, ...). « *Nous souhaitons un tourisme 'nature' qui puisse s'appuyer sur « la Loire à vélo » (...). Quand aurons-nous l'occasion de débattre sur ces sujets ?* »

Car tel est bien la question importante à poser : Le CDL a refusé d'assurer l'animation d'un débat public, en soulignant que le rôle du CDL est de réfléchir et de faire des propositions, mais que c'est à la municipalité de lancer un débat public auprès de l'ensemble des habitants sur ses propres projets et orientations.

La **réponse du Maire** est restée évasive : il faut du temps et de la patience, le CDL va bien travailler sur ce sujet, le CAUE aussi, alors attendons les propositions...

Anthony Descloziers a insisté : après le travail du CAUE et du CDL, quelle démarche participative allez-vous engager ?

Visiblement se retrouver en première ligne face aux lucéennes et lucéens n'enthousiasme pas **le Maire** : pour l'aspect participatif, le CDL est suffisant, a-t-il dit.

- Les projets sur l'îlot Loire :

Cet îlot situé en centre-ville (délimité par la rue de la Loire, la rue du 8 mai 1945, la rue François Richard et la rue du Petit Chassay) va voir la construction de logements collectifs, selon le projet de PLUM (dans l'OAP centre-ville). Il a déjà fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement dans l'ancien PLU, avec une prévision de 280 logements et une traversée piétonne Est-Ouest publique reliant le cœur de ville au cimetière.

La ville veut se faire accompagner par 'Nantes Métropole Aménagement' (Société Publique Locale d'Aménagement) sur ce projet, sur la base de 170 logements et pas de traversée de l'îlot.

Marc David souligne que cela va faire la troisième étude sur cet îlot, avec des variations très importantes du nombre de logements. Quid du stationnement ? Quelle cohérence avec la liaison avec le futur quartier des Gohards (et la création d'une vraie piste cyclable) ?

Georges Projean élargit le débat : lorsqu'il y a un projet de construction modifiant un quartier, comment la mairie informe et débat avec la population ?

Pour le Maire, rien n'est caché ; mais il ne va certainement pas organiser « *des réunions publiques dont il ne sort rien !* »

- Le débat public en question :

Voilà donc un problème de taille : le Maire refuse d'assumer les projets de la municipalité face à la population. Il se retranche derrière le CDL, alors que **le rôle de celui-ci est de réfléchir et faire des**

propositions en toute indépendance, mais pas d'organiser le débat avec les habitants sur les projets municipaux.

Il est d'ailleurs étonnant que le Maire de Sainte-Luce ne se soit pas emparé de la promesse du gouvernement d'organiser sur tout le territoire français des débats sur la transition écologique, la fiscalité, l'organisation de l'Etat et des collectivités, et la démocratie. Beaucoup de maires ont même ouvert des cahiers de doléances en mairie. Mai à Sainte-Luce, c'est le silence...

Les antennes de téléphonie mobile :

En fin de Conseil, Henri Samoyeau a abordé la question de l'implantation d'une nouvelle antenne téléphonique SFR rue d'Amsterdam. Le dossier déposé par SFR en Mairie comporte un '*Rapport Simulation Santé*' faisant état d'un niveau de rayonnements prévisible très élevés à proximité d'un hôtel et d'habitations individuelles (jusqu'à 5 V/m, alors qu'aucun point du territoire lucéen ne reçoit plus que 1,1V/m actuellement). Il nous semble donc que la Mairie doit émettre un avis défavorable au prochain Conseil de Concertation Intercommunal qui doit examiner ce projet sous deux mois, et en avertir immédiatement les services de Nantes Métropole.

Pour lire le dossier sur ce sujet, [cliquer ici-> <http://www.patrickcotrel.com/IMG/pdf/alerteantennesfr.pdf>]

Réponse de l'**Adjoint à l'environnement** : à Nantes, les rayonnements atteignent parfois 6V/m. C'est au-delà de cette limite que les opérateurs téléphoniques modifient l'orientation et la puissance des émetteurs. Nous sommes, là encore, sur la question de l'information des Lucéens : Le Conseil communal de concertation (CCC) sur les antennes téléphoniques devait contribuer à l'information et à la protection de la population. La réponse de l'Adjoint à l'environnement pose la question de l'utilité de ce CCC, si on s'aligne sur Nantes : Nous n'avons pas tous les avantages de la ville centre (transports en commun, commerces, culture, ...). Devons-nous en avoir tous les inconvénients ?

Parmi les autres dossiers abordés :

- **Fonctionnement du CCAS** : La décision modificative du budget municipal comporte un point principal qui concerne une subvention supplémentaire de 6 800 € pour un renforcement en personnel. Les évolutions récentes posent question : alors que les aides financières versées sont plus faibles et que l'épicerie sociale est un peu moins fréquentée, les impayés de restaurant scolaire sont en hausse et les interventions en direction des populations en difficulté ne diminuent pas.

C'est d'ailleurs un constat que j'avais fait à l'issue de l'étude sur le chômage dans la zone d'emploi de Nantes Métropole : les populations en difficulté (hommes de 50 ans et plus, femmes) sont plutôt en hausse. Pour lire l'étude, cliquer ici-> <http://patrickcotrel.com/Evolution-du-chomage-et-inegalites>.

- **Prévoyance maladie pour les Agents municipaux** : Après dépouillement de l'appel à concurrence, un nouvel assureur a été choisi. La couverture est légèrement diminuée (perte moyenne de 55€ bruts/mois sur un salaire moyen si l'agent est à mi-temps) et la cotisation un peu supérieure : +1,37€/mois. La municipalité a décidé de prendre à sa charge 1€ de cotisation. Cette assurance complémentaire n'est pas obligatoire : chaque Agent peut faire un autre choix.

- **Restaurant scolaire** : Le marché en cours arrivant à échéance, un nouvel appel d'offres va être lancé pour 3 ans maximum. Actuellement, le coût pour la commune est de 2,08€/repas. De plus, 20% des achats concernent des produits bio, les plats utilisés sont en acier inox, un gros effort est fait pour diminuer les déchets (« petite ou grande faim ») et Sainte-Luce s'inscrit pleinement dans la coordination des restaurants scolaires de l'agglomération.

- **Séjour '100% nous'** : Ce dispositif existe depuis 3 ans. Pendant un an, des jeunes volontaires (jusqu'à 18 ans) préparent un séjour d'été et trouvent différentes initiatives pour le financer, avec l'aides d'éducateurs du Patio. Précision : les jeunes ont décidé de ne pas emmener leur smartphone durant leur séjour et de donner la priorité aux activités de visites et découvertes, plutôt qu'à la plage. Les jeunes, présents, ont expliqué leur décision de verser 10% de leur collecte d'argent à une association d'aide à l'enfance.

Non, la jeunesse d'aujourd'hui n'est pas déboussolée !...

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2019